



Nordic Alpes du Sud
Altipolis – 2 avenue du Général Barbot
05100 BRIANÇON

Règlement du jeu-concours de l'Avent de Nordic Alpes du Sud

Article 1 : Définition et conditions du jeu-concours

Société organisatrice

L'association Nordic Alpes du Sud, Altipolis - 2 Av du Général BARBOT 05100 BRIANÇON, sous le numéro de SIRET 340 093 111 00052 (ci-après l'organisateur) organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le jeu ») selon les modalités du présent règlement.

Objectifs

Le jeu-concours sur les réseaux sociaux de Nordic Alpes du Sud a été conçu pour développer l'audience et la visibilité de l'association sur les réseaux sociaux, fidéliser l'adhésion de ses pratiquants et promouvoir les activités nordiques sur le territoire.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure qui désire participer gratuitement. L'association se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble de l'équipe organisatrice du jeu-concours, les membres du personnel de l'association Nordic Alpes du Sud et les membres en ligne directe de leurs familles respectives.

Les personnes n'ayant pas rempli toutes les conditions pour participer au jeu concours ou de façon inappropriée seront disqualifiées.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 3 : Dates du concours

Le jeu-concours n°1 sera ouvert du mardi 3 décembre au dimanche 8 décembre et le tirage au sort s'effectuera le lundi 9 décembre.

Le jeu-concours n°2 sera ouvert du mardi 10 décembre au dimanche 15 décembre et le tirage au sort s'effectuera le lundi 16 décembre.

NORDIC ALPES DU SUD
– Altipolis – 2 avenue du Général Barbot
05100 BRIANÇON

Association 1901 – SIRET 34009311100060 – contact@nordicalpesdusud.com – 04 92 24 59 52

Le jeu-concours n°3 sera ouvert du mardi 17 décembre au dimanche 22 décembre et le tirage au sort s'effectuera le lundi 23 décembre.

Le jeu-concours n°5 sera ouvert du jeudi 19 décembre au lundi 23 décembre et le tirage au sort s'effectuera le mardi 24 décembre.

Le jeu-concours n°4 sera ouvert du mardi 24 décembre au mercredi 25 décembre et le tirage au sort s'effectuera le mercredi 25 décembre.

Les jeu-concours se feront sur les pages Instagram (@nordicalpesdusud) et Facebook (@Nordic Alpes du Sud) de l'association Nordic Alpes du Sud via l'édition d'une publication le 1^{er} jour d'ouverture de chaque jeu-concours.

Article 4 : Modalité de participation

Pour participer aux différents jeux, les participants devront :

- Liker la publication
- S'abonner au compte de @nordicalpesdusud et/ou @Nordic Alpes du Sud
- Bonus : partager la publication en identifiant la page Nordic Alpes du Sud en story

Et les conditions variant selon le jeu concours :

- Jeu-concours n°1 : Tagguer la personne avec qui tu voudrais partager ta nuit en Yourte aux Bains en commentaire
- Jeu-concours n°2 : Partager en commentaire son spot nordique préféré des Alpes du Sud
- Jeu-concours n°3 : Tagguer la personne avec qui tu voudrais partager cette leçon privée de ski nordique en commentaire
- Jeu-concours n°4 : Envoyer la plus belle photo de son domaine nordique favori, gros bonus si c'est dans les Alpes du Sud !

Toute participation incomplète ne sera pas prise en compte. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Article 5 : Sélection des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants, à la date mentionnée à l'article 3. Quatre lots seront attribués. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant la remise de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 6 : Dotations

Les différents lots à gagner sont définis comme suit :

- Une nuit en yourte avec le petit-déjeuner sur le domaine de Ratery

NORDIC ALPES DU SUD

– Altipolis – 2 avenue du Général Barbot

05100 BRIANCON

Association 1901 – SIRET 34009311100060 – contact@nordicalpesdusud.com – 04 92 24 59 52

- 1 paire de lunettes Julbo
- Deux fois 1h de leçon particulière en duo avec une des ESF des Alpes du Sud proposant du ski nordique
- Deux fois 2 entrées 2h aux Bains de Monétier-les-Bains
- 1 Nordic Pass Alpes du Sud saison pour la saison 2024-2025 (ou 2025-2026 dans le cas où le participant aurait déjà acheté son Nordic Pass pour la saison à venir)

Il est convenu qu'en cas de rupture de stock, ou toute autre raison ne permettant pas de fournir la dotation, l'Organisateur proposera une dotation de valeur équivalente.

Article 7 : Acheminement et précisions relatives à la dotation

Les gagnants du jeu-concours seront informés de leur gain par Nordic Alpes du Sud et l'association se chargera de faire parvenir le lot par envoi postale ou de mettre en contact les gagnants avec le prestataire désigné. Les gagnants devront avoir donné les informations nécessaires pour récupérer leur lot ou pris contact avec le prestataire avant la fin de la saison d'hiver 2024-2025, soit le 30 mars 2025, auquel cas ils ne pourront plus prétendre à récupérer leur lot.

Les gagnants ne pourront en aucun cas recevoir la contrepartie de leur lot en espèces, ou se voir autoriser à procéder à un échange contre un lot de valeur similaire, pour quelque cause que ce soit. Le lot offert ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte. La date à laquelle le lot sera proposé par le prestataire est à définir par le gagnant avec le prestataire partenaire.

En cas de désistement provenant du partenaire de Nordic Alpes du Sud, celui-ci s'engage à proposer au gagnant une autre date, dans la mesure de ses possibilités et disponibilités.

La société organisatrice décline toutes responsabilités pour tous incidents ou accidents qui pourraient survenir à l'occasion ou lors de l'utilisation du lot gagné. Le gagnant est informé que la vente, la revente, ou l'échange du lot est interdit.

En cas d'aléa ayant cours durant le processus de récupération du lot, Nordic Alpes du Sud s'engage à chercher la meilleure solution de médiation possible, dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens.

Article 8 : Jeu sans obligation d'achat

Les quatre jeu-concours de l'Avent sur les réseaux sociaux Nordic Alpes du Sud sont sans obligation d'achat. Les participants doivent participer sur Facebook et Instagram selon les modalités de participation de l'article 4.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site internet de Nordic Alpes du Sud : www.nordicalpesdusud.com et peut être envoyé par email ou courrier sur simple demande à l'adresse suivante : contact@nordicalpesdusud.com

Article 10 : Informatique et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique afin d'enregistrer la participation au jeu du participant. Les informations ainsi recueillies sont destinées à

NORDIC ALPES DU SUD

– Altipolis – 2 avenue du Général Barbot

05100 BRIANCON

Association 1901 – SIRET 34009311100060 – contact@nordicalpesdusud.com – 04 92 24 59 52

l'association organisatrice, sous réserve du consentement des participants, ou à défaut d'opposition de leur part, l'association organisatrice doit également informer les participants de ses offres et services par tous moyens.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données concernées, ou peuvent s'opposer à la réception de messages de prospection de la société organisatrice.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour toute demande ou réclamation, veuillez-vous adresser à :

Nordic Alpes du Sud

Altipolis - 2 Av du Général BARBOT - 05100 BRIANÇON

contact@nordicalpesdusud.com

Sauf avis contraire de la part du participant lié à une limitation ou à une opposition au traitement de ses données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées, dans l'éventualité où le participant aura consenti via son formulaire à recevoir de la part de l'Association de la documentation et des informations diverses selon ses centres d'intérêts.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'association organisatrice. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au jeu, tel qu'indiqué au présent règlement. Tout litige ou contestation relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent règlement, qui ne pourra être réglé à l'amiable entre les parties, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Gap.

NORDIC ALPES DU SUD

– Altipolis – 2 avenue du Général Barbot

05100 BRIANÇON

Association 1901 – SIRET 34009311100060 – contact@nordicalpesdusud.com – 04 92 24 59 52